

Communiqué de presse
Saint-Claude, le 27 février 2018

Lancement, en Guadeloupe, de l'appel à projets
« Initiatives pour la reconquête de la biodiversité dans les Outre-mer »

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) lance un nouveau programme, dans l'ensemble des Outre-mer, de soutien en faveur de la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Le Parc national de la Guadeloupe se mobilise, aux côtés de l'AFB, pour assurer le déploiement local de ce programme, en vue de soutenir et de renforcer les acteurs et réseaux d'acteurs guadeloupéens qui œuvrent en faveur de la biodiversité de notre archipel.

-- Soutenir les acteurs déjà impliqués et faire émerger de nouvelles initiatives --

Un nombre important d'aires protégées, terrestres et marines, contribuent déjà à mieux connaître et gérer les espaces les plus sensibles des territoires ultra-marins. Pour autant, les nombreux acteurs impliqués dans la préservation de la biodiversité ne bénéficient pas toujours d'un appui technique ou financier à la hauteur des enjeux.

Face à ce constat, et dans le cadre de ses missions, l'AFB lance un appel à projets dans l'ensemble des territoires ultra-marins, pour favoriser l'émergence et le soutien à de nombreuses initiatives répondant aux priorités d'action locales, et pour renforcer les acteurs, réseaux d'acteurs et organisations, porteurs de projets.

Les porteurs de projets disposent de deux mois, jusqu'au 27 avril 2018, pour déposer leur dossier de candidature, en vue de formaliser un partenariat avec l'AFB, si leur projet est lauréat. Une seconde session de dépôt des dossiers de candidature est programmée pour le mois de juin.

--Un ancrage au plus près des territoires --

Pour ancrer l'appel à projets au plus près des spécificités et des acteurs de chaque territoire, l'animation locale du programme est confiée par l'AFB à des « relais locaux », constitués soit des antennes de l'AFB dans le Pacifique, soit de structures partenaires : parcs nationaux ou services de l'Etat. Dans les DOM, les DEAL viennent en appui au programme. Par ailleurs, des comités locaux consultatifs sont mobilisés pour procéder à la phase de pré-sélection technique des projets.

En Guadeloupe, le Parc national assure le rôle de relais local.

Des micro-projets pourront également être soutenus, notamment pour les gestionnaires d'espaces naturels dans la continuité du programme Te Me Um.



-- Cinq objectifs pour préserver et reconquérir la biodiversité --

L'appel à projets s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- 1/ Maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques**
- 2/ Conserver les espèces, de faune et de flore sauvages prioritaires pour l'action publique, et leurs habitats**
- 3/ Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles**
- 4/ Contribuer à la connaissance partagée et à l'éducation de la nature**
- 5/ Renforcer les capacités des gestionnaires d'espaces naturels**

L'appel à projets, en bref :

- **Territoires concernés** : ensemble des Outre-mer français
- **Montant global** : 4 millions d'euros, en deux sessions de dépôt des candidatures
- **Champ** : reconquête de la biodiversité terrestre, aquatique et marine (hors programmes de recherche)
- **Bénéficiaires** : acteurs associatifs, socio-économiques et institutionnels, hors personne physique et services de l'Etat.
- **Montant de l'aide de l'AFB par projet** : de 1000 € à 300 000 €
- **Taux d'aide** : jusqu'à 80 % des dépenses éligibles dans le cas général (jusqu'à 100 % pour les associations)
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 27 avril (session 1) puis 1er septembre 2018 (session 2)

>> Pour en savoir plus : www.afbiodiversite.fr
et aapoutremer@guadeloupe-parcnational.fr <<

A propos du Parc national de la Guadeloupe

Créé en 1989, l'établissement public du Parc national de la Guadeloupe a pour mission de préserver, gérer et de valoriser les patrimoines naturels, paysagers, culturels et de contribuer, avec ses partenaires, au développement durable de l'archipel suivant les enjeux identifiés dans la charte de territoire. Le patrimoine naturel guadeloupéen se caractérise par un volcanisme actif, un taux d'endémisme important pour sa faune et sa flore ainsi qu'une grande diversité des habitats terrestres et marins. L'archipel qui figure parmi les 25 *hot spot* de la biodiversité mondiale est ainsi classé Réserve de la Biosphère au titre du programme Man and Biosphère de l'UNESCO. Les zones humides du Grand Cul de Sac Marin bénéficient du Label Ramsar qui reconnaît leur intérêt à l'échelle internationale.

A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'AFB , établissement public administratif du Ministère de la transition écologique et solidaire, exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. L'agence est actuellement présente dans les Outre-mer avec trois parcs naturels marins, Mayotte, Glorieuses et Martinique, des antennes en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et dans les cinq départements d'outre-mer avec les services de police de l'environnement, mutualisés avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

www.afbiodiversite.fr  [@AFbiodiversité](https://twitter.com/AFbiodiversité)

Contacts presse :

maitena.jean@guadeloupe-parcnational.fr